

## **Séance plénière du Conseil national des missions locales du 12 décembre 2007**

### **Discours de la présidente, Françoise de Veyrinas**

Mesdames, messieurs, les présidents et chers collègues,  
Mesdames, messieurs les directeurs,  
Mesdames, messieurs,

Chaque année, nous organisons notre assemblée plénière afin de faire un bilan de l'action de notre Conseil et de son secrétariat général.

Permettez-moi avant toute chose de remercier tous les acteurs du réseau des missions locales, pour leur dévouement au service des plus en difficultés mais aussi au service de ceux qui ont besoin parfois d'une aide simple qui suffit souvent à débloquer une situation.

Je souhaite vraiment rendre un hommage appuyé et sincère à tous les présidents, aux représentants de l'Association des Régions de France, de l'Assemblée des Départements de France, de l'Association des Maires de France, les membres des conseils d'administrations, les animateurs régionaux, les directeurs et leurs équipes pour la qualité de leur travail et leur implication courageuse dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Mes remerciements vont aussi aux différentes administrations partenaires pour l'aide technique précieuse qu'elles apportent à nos travaux de manière régulière.

Je terminerai ces remerciements, par une mention spéciale à Gérard WILLMANN, André MONTANÉ, Michel GRAMBERT, Pascal MOUILLE, Sabine BERNASCONI et à l'équipe du secrétariat général, qui tout au long de l'année, se dévouent de manière active et dynamique, afin de faire fonctionner nos groupes de travail dont vous aurez le bilan tout à l'heure.

Après ces remerciements amplement mérités, plusieurs faits marquants sont venus jalonner notre action en cette année 2007 qui, je dois le dire, a été perturbée d'abord par les deux élections successives présidentielles et législatives, ensuite par les grèves du mois dernier. En effet, ces événements, de nature différente, ont eu pour conséquence la non tenue ou l'annulation à plusieurs reprises de notre bureau.

Naturellement, comme vous allez le voir, cela n'a pas empêché notre Conseil de fonctionner et de faire vivre tous les partenariats qui permettent de dégager de nombreuses solutions pour les jeunes accueillis dans nos missions locales.

Je commencerai tout d'abord par le sujet majeur l'accès à l'emploi des jeunes qui est notre priorité et celle du gouvernement.

Accompagner les jeunes vers un emploi durable, est un défi que les missions locales ne pourront pas réussir sans l'aide de leurs partenaires naturels, les agences locales pour l'emploi.

Elles oeuvrent au quotidien avec les équipes des missions locales, les agents de développement locaux, les services emploi des communes, les entreprises partenaires et toutes les structures de l'insertion par l'activité économique et ceux qui essaient de trouver des solutions pour l'emploi des jeunes.

L'accès à l'emploi des jeunes suivis par les missions locales reste pour le secrétariat général du CNML une priorité pour 2008. Pour cela, nous devons apporter un appui et une méthodologie qui permettent à notre réseau d'enclencher des partenariats, des actions avec les acteurs du monde économique.

Notre action se décline en plusieurs points.

Comme vous le savez, il y a eu la création en 2006 au sein du CNML du groupe Interentreprises présidé par Sabine BERNASCONI, qui associe les responsables des ressources humaines des entreprises partenaires et des missions locales. Il a élaboré un cadre commun, une méthode pour la mise en place d'actions locales et de valorisation des bonnes pratiques repérées sur l'ensemble du territoire national.

Une lettre d'information a d'ailleurs été créée, pour permettre la diffusion des actions menées par les missions locales et les entreprises.

Il y a ensuite le suivi et le pilotage des accords signés avec une démarche adaptée aux attentes et à l'organisation des entreprises. Je souhaite réaffirmer fortement sur ce point, que les accords signés entre les grandes entreprises et le CNML doivent se décliner et se mettre en œuvre au niveau régional, échelon pertinent pour les entreprises.

Les animations régionales des missions locales sont les structures ad hoc qui peuvent piloter et animer les actions avec les entreprises signataires. Le secrétariat général apporte et continuera d'apporter l'appui nécessaire et assurera le lien pour que ces accords puissent pleinement se déployer sur les territoires.

Des actions existent déjà dans ce sens et je tiens à saluer l'action de notre collègue Jean-Paul DUPRE Président de l'ARML de Languedoc-Roussillon qui a signé il y a quelques jours, un accord avec la SNCF en partenariat avec l'ANPE et un accord avec les entreprises de propreté et services associés de sa région.

Notre action doit être amplifiée par le développement du partenariat avec les acteurs du monde économique en signant de nouveaux accords.

C'est pourquoi je vais avoir le plaisir de signer en fin de matinée un nouvel accord avec la Fédération des entreprises de propreté qui doit permettre de favoriser l'insertion durable dans l'entreprise et la qualification des jeunes accompagnés par les missions locales par la voie de l'alternance, de l'apprentissage et des contrats de professionnalisation.

En collaboration avec de nombreux partenaires du CNML comme l'ANPE, l'Association Jeunesse et Entreprise (AJE), la marine, un projet d'accord avec le groupe DCNS doit être signé dans quelques jours. C'est un acteur européen de 1<sup>er</sup> plan sur le marché mondial des systèmes navals de défense. Ce projet intitulé « Filières et compétences » doit permettre de renforcer le recrutement de 300 jeunes par an dans les filières de production en 2008, 2009 et 2010.

Enfin, nous devons mobiliser d'autres acteurs, pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi. Il nous faut apporter un appui à la mobilisation des PME et des TPE du territoire. C'est ce que nous commençons à faire avec l'association Entreprises et Progrès qui regroupe une centaine d'entreprises qui a pour vocation de réconcilier la réussite économique et le progrès social.

Nous allons continuer d'organiser une série de rencontres locales avec l'association pour favoriser l'insertion des jeunes en difficultés.

Une première expérimentation a eu lieu à Valence début décembre 2006 avec la participation d'une centaine d'entreprises. Cette rencontre visait à proposer des solutions aux besoins de recrutement des employeurs et favoriser le recrutement des jeunes.

La dernière action est la collaboration avec L'Institut du mécénat social (IMS) qui, d'ores et déjà, en 2007, a permis à de nombreuses missions locales de développer des actions de parrainage, de découverte et de sensibilisation des métiers porteurs dans le cadre des Conférences métiers. Une convention de partenariat entre le CNML et l'IMS sera signée courant janvier 2008.

Avant de terminer sur le sujet, je voudrais rappeler notre rendez-vous à l'Élysée avec M. Bernard MARTINOT, conseiller social auprès du Président de la République. Avec Gérard WILLMANN nous avons affirmé fortement le rôle de nos missions locales dans le cadre des politiques mises en place par les gouvernements successifs en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Je rappelle aussi notre participation au ministère de l'économie, des finances et de l'emploi à l'invitation de notre ministre Christine LAGARDE à deux tables rondes avec une vingtaine de grandes entreprises. Cette séance de travail faisait suite à notre rendez-vous avec Sophie BOISSARD, directrice adjointe de cabinet de la ministre.

Nous avons pu échanger et écouter les entreprises sur leurs bonnes pratiques en matière d'emploi et sur les freins à l'embauche auxquels elles sont confrontées.

Vous m'excuserez d'avoir été un peu longue, mais, au regard de l'importance du sujet et de l'action du CNML en la matière, il m'est apparu nécessaire de m'y attarder.

Mais l'accès à l'emploi est une finalité. Nous ne devons pas oublier que nos jeunes des missions locales, avant de parvenir à l'emploi durable, rencontrent bien des obstacles. Que ce soit en matière de santé, de logement, de mobilité, de discriminations, le jeune doit être accompagné afin qu'il trouve des réponses à ces problèmes.

Pour cela, le groupe situation des jeunes de notre Conseil présidé par notre Vice-président, Gérard WILLMANN, que je remercie, a continué à capitaliser les bonnes pratiques.

Dans le domaine de la santé, en organisant des réunions régionales de mise en œuvre de la Charte pour la santé des jeunes. Par ailleurs un groupe de travail construit un questionnaire d'auto évaluation de la santé mentale des jeunes. Il permettra une meilleure appréciation de l'état de santé mentale des jeunes suivis en missions locales sur lequel nous avons peu de données chiffrées.

Dans le domaine du logement, les bonnes pratiques sont nombreuses mais toujours aussi précaires quant à leur financement. Le groupe retravaille les 32 propositions pour en choisir 10 qui deviendront les priorités pour 2008.

Des solutions visant à rendre les jeunes plus mobiles géographiquement sont maintenant connues et transférables. Là encore, les financements précaires, ne permettent pas de les inscrire dans la pérennité.

Des leviers pour l'insertion professionnelle des jeunes, tels que le parrainage ou l'aide à la création d'entreprise continuent leur montée en charge.

Citons le programme « Créa Jeunes » en partenariat avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) qui met à portée la création de sa propre activité pour les jeunes des quartiers. Toutes ces actions sont efficaces pour lutter contre les discriminations.

L'ensemble des travaux du groupe situation des jeunes prend en fin d'année un éclairage particulier avec l'organisation du Grenelle de l'insertion et de l'accompagnement social piloté par le Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, Martin HIRSCH.

En effet, comme d'autres acteurs de l'insertion, il nous a sollicités pour évaluer les politiques actuelles d'insertion et proposer des améliorations, voire des réformes, visant à faire sortir de la pauvreté un nombre significatif de jeunes qui s'y trouvent contraints.

Les bonnes pratiques capitalisées sur les champs de la santé, du logement et de la mobilité, du parrainage, de la lutte contre les discriminations, et contre l'illettrisme, de la création d'activité, pourront être valorisées.

Ce sera aussi l'opportunité de travailler sur l'outil Parcours 3 et sur la saisie des données par le réseau des missions locales pour affiner les rendus statistiques sur les différents champs de l'insertion sociale.

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur notre territoire est une priorité mais n'oublions pas que nous ne sommes pas seuls et que nous devons aussi évoluer dans un contexte européen.

Pour ce faire, le groupe Europe international, grâce à l'action déterminée de son président André MONTANE, relayée par une équipe pluridisciplinaire est aujourd'hui reconnue.

Je souhaite que ses travaux soient portés à la connaissance du secrétariat général de la Présidence française de l'Union européenne. En 2007, le groupe Europe International s'est ouvert aux partenaires et a initié un travail de proximité avec les animations régionales, et un transfert des bonnes pratiques a lieu dans nos régions.

L'année 2008 doit permettre à plus de jeunes de missions locales d'accéder aux programmes européens pour avoir des clefs d'avenir. Amplifions notre action collective.

De façon symbolique et afin de marquer l'engagement européen du réseau des missions locales, je demande au groupe Europe international de travailler avec la fondation DEXIA à l'ouverture européenne de l'Ecole de la citoyenneté.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée de saluer l'action de la Fondation DEXIA qui s'est engagée auprès du CNML depuis 2002 pour favoriser le développement des initiatives citoyennes dans les missions locales.

Je souhaite également féliciter la fondation d'avoir créé en 2007 l'Ecole de la citoyenneté en faveur des jeunes des zones urbaines sensibles.

Cette Ecole vise à former chaque année une centaine de jeunes pour en faire des citoyens actifs dans leurs quartiers. Ce sont les conseillers des missions locales qui proposent les candidatures des jeunes à l'Ecole.

L'objectif de l'Ecole est de sortir les jeunes de leur quartier et de leur offrir un espace d'expression neutre, la formation se déroule durant une semaine à Paris.

Des rencontres sont également organisées avec des personnalités incarnant les rouages de notre démocratie, élus, journalistes, arbitres sportifs, chefs d'entreprises, personnes engagées dans une association. A la fin de la formation, les jeunes reçoivent un diplôme et restent en contact avec l'Ecole au travers d'un site Internet. Ils sont ensuite amenés à rencontrer leurs élus et à s'impliquer dans la vie de leur quartier. C'est un véritable partenariat qui marche.

En matière de partenariat, il en est un qui est renforcé et qui devient de plus en plus fort, c'est celui avec l'ANPE.

Sous l'impulsion de son président Pascal MOUILLE, 2007 a été marquée par le renouvellement et l'approfondissement du champ partenarial avec l'ANPE et on peut franchement souligner que globalement les relations ont gagné en complémentarité.

Gageons que les évolutions institutionnelles à venir, la fusion ANPE-UNEDIC, permettent de poursuivre dans la voie du rapprochement des acteurs de l'emploi, sur la base de cette même entente.

Pour prendre quelques exemples concrets de réalisation 2007, je dirai deux mots sur le déploiement du dossier unique du demandeur d'Emploi (DUDE) et sur les personnels affectés par l'ANPE dans les missions locales.

Avec le DUDE et son interconnexion avec Parcours 3, nous voyons la fin de la double saisie. Non seulement le réseau des missions locales est le premier réseau de co-traitant de l'ANPE, mais il est le seul à bénéficier de ces dispositions. De plus, l'agence affecte des personnels au sein des missions locales, montrant ainsi toute l'ambition du partenariat renforcé pour les deux réseaux.

Aussi, je formule un souhait pour 2008, que le temps administratif dégagé sur les saisies informatiques soit investi dans le partenariat renforcé.

C'est tout naturellement que j'aborde le groupe de travail Parcours 3-DUDE présidé par Michel GRAMBERT que je remercie pour son travail régulier et technique.

En effet, Le CNML a eu les moyens de s'impliquer, plus encore, dans le suivi des systèmes d'information utilisés par les missions locales et dans l'animation du réseau sur ces aspects.

Le bilan qui sera développé tout à l'heure est riche. Le déploiement du DUDE dans les missions locales est une réussite.

L'interconnexion des systèmes d'information de l'ANPE, de l'UNEDIC et des missions locales, appelée de nos vœux depuis fort longtemps, sera déployée dans quelques jours pour une première région en Midi-Pyrénées. Elle sera généralisée d'ici le mois d'avril 2008.

Parcours 3 a vu ses fonctionnalités considérablement évoluer. De nombreux projets sont à l'étude à ce jour et je me réjouis de la proposition qui nous sera faite tout à l'heure de permettre à toutes les missions locales de traiter, avec Parcours 3, la relation avec les entreprises. Nous avons optimisé la communication auprès du réseau. Celle-ci reste encore naturellement perfectible, mais je crois pouvoir dire que les missions locales sont aujourd'hui mieux informées et mieux accompagnées sur ce sujet.

D'autres partenariats ont été renforcés avec l'AFPA, l'éducation nationale et la défense nationale.

Tout d'abord l'AFPA. Notre partenariat s'est naturellement renforcé avec la mise en œuvre territoriale du programme préparatoire aux contrats en alternance. Les deux tiers des 7000 jeunes qui sont entrés dans ces stages de l'AFPA viennent des missions locales. Ce partenariat pour développer ensemble une offre de services concertée, au niveau territorial pertinent, s'est formalisée avec des conventions de coopération entre des associations régionales des missions locales et des directions régionales de l'AFPA, comme en Pays de la Loire.

Nos relations avec l'éducation nationale se sont poursuivies et enrichies. Nous travaillons en étroite relation avec les collaborateurs du délégué interministériel à l'orientation dans le cadre de la mise œuvre de ses actions pour améliorer les relations entre les établissements scolaires et les structures d'insertion. Il s'agit là du délicat et difficile problème de l'insertion professionnelle des jeunes qui quittent l'école en cours de scolarité ou qui sortent du système éducatif sans qualification.

Je tiens à remercier tout particulièrement les présidents et les directeurs pour leur engagement sur ce sujet, et du temps qu'ils consacrent, au niveau local, à conforter, revitaliser, redynamiser leurs liens avec les établissements scolaires. En effet, c'est au niveau du terrain qu'il faut construire des processus de collaboration efficaces. Et naturellement, les associations régionales jouent un rôle précieux, en s'appuyant notamment sur des partenariats locaux, pour diffuser les bonnes pratiques et chercher à formaliser les coopérations opérationnelles avec les recteurs d'académie, comme c'est le cas par exemple en Picardie.

Nos relations avec les structures de la défense se sont elles aussi densifiées.

Nous avons formalisé notre partenariat avec l'Etablissement public d'insertion de la défense au travers d'une convention pour le recrutement et le suivi des volontaires pour l'insertion. Concrètement, la moitié des volontaires qui ont été accueillis dans les 22 centres Défense deuxième chance vient des missions locales. Et des présidents d'associations régionales ont souhaité l'implantation de centres sur leur territoire, comme en Languedoc-Roussillon et en Corse.

Dans le cadre de la coopération avec la direction du service national, nous avons poursuivi l'enrichissement des contacts locaux entre les missions locales et les bureaux du service national, afin de prévenir l'exclusion de jeunes qui sont détectés en difficulté de maîtrise de la langue française lors des tests des journées d'appel et de préparation de la défense.

Des expérimentations ont ainsi été engagées en Bourgogne, Limousin et en Ile-de-France, pour renforcer les contacts, mieux faire connaître l'offre de service des missions locales aux personnels des bureaux du service national, et améliorer la qualité du suivi des jeunes détectés en difficulté.

Ce principe d'action, qui s'appuie sur l'émergence d'expérimentations menées localement, de manière très pragmatique, nous a naturellement conduit à accueillir avec une grande satisfaction la demande de la direction des ressources humaines du ministère de la défense d'étendre l'expérimentation engagée en Picardie, à l'initiative de Gilbert CURY, président de la mission locale d'Abbeville.

Il s'agit d'aider les armées à réussir la reconversion professionnelle de certains jeunes qui quittent les armées avant quatre années de service. Ainsi, après avoir été élargie à l'Alsace, l'expérimentation s'engage depuis quelques semaines dans le Nord-Pas-de-Calais, la Champagne-Ardenne, la Lorraine, le Centre et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il me reste à aborder notre politique de communication. Même si nos moyens ne sont pas toujours à la hauteur de nos ambitions, j'attache une attention particulière à la communication du CNML, réalisée grâce à l'action quotidienne de notre secrétariat général.

En mars 2006 nous avons ouvert le site Internet du CNML. Cet outil d'information et de travail est destiné à tous les acteurs du réseau des missions locales, élus locaux et professionnels de l'insertion des jeunes, et à nos partenaires publics et privés.

Avec cet outil de communication nous souhaitons offrir une information d'actualité concernant tous les niveaux du réseau : les pratiques locales, les structures et l'activité de notre Conseil national.

En 2008, je souhaite vivement que les nouveaux moyens offerts par notre rattachement au ministère de l'économie nous permettent de développer et de rendre plus attractif ce site.

Pour conclure, comme vous pouvez le constater, notre Conseil et son secrétariat général ne sont pas restés inactifs, même si parfois les conditions n'étaient pas optimales pour travailler sereinement.

Nous devons rester vigilants à la cohérence de nos interventions, éviter la concurrence entre nos différentes structures nationales de présidents et de directeurs. Je crois que chacun doit rester dans son rôle. Il nous faut éviter le mélange des genres qui fait entendre des voix discordantes et porte une mauvaise image de notre réseau.

C'est pourquoi cette année 2007, nous avons sans cesse rappelé le rôle moteur du Conseil comme interface entre l'Etat, les collectivités locales et les missions locales. Notre rôle est d'être facilitateurs même si nous devons aussi être parfois un peu "détonateurs".

Avant de terminer mon propos, j'aimerais revenir sur notre proposition de création d'une structure nationale pour une nouvelle gouvernance, plus dynamique, plus claire, plus performante, des missions locales.

Cette proposition du CNML de création d'une agence nationale pour l'insertion des jeunes est portée par de nombreux élus, en témoigne les nombreuses questions parlementaires posées ces dernières semaines.

Même si elle n'a pas été retenue pour l'instant, elle n'en demeure pas moins la meilleure idée pour faire en sorte que notre réseau soit mieux structuré et doté d'un contrat national d'objectifs et de moyens.

Notre réseau ne doit plus être soumis à l'appréciation d'un seul interlocuteur en région sans possibilité d'un dialogue ouvert avec tous les partenaires publics des missions locales, avec des règles et des indicateurs partagés, définis au niveau national et qui soient les mêmes pour tout le monde. Il n'y aurait plus alors, comme vous me le dites souvent " deux poids et deux mesures ".

Je sais qu'il nous reste encore à convaincre une partie des présidents des missions locales, du bien fondé de cette proposition. Mais rappelez vous, lors du débat sur la décentralisation, la suppression de l'article 11, qui marquait le désengagement de l'Etat dans nos missions locales, n'avait pas fait l'unanimité.

Malgré cela, le CNML, a œuvré pour conserver et renforcer la place des missions locales dans la mise en œuvre des politiques nationales pour l'emploi des jeunes. Si à l'époque, nous avons écouté certains, je vous laisse juges de la situation actuelle de nos missions locales.

Au nom du Conseil, Je continuerais donc à porter cette idée car suis persuadé que l'existence de cette nouvelle structure est indispensable pour conserver la spécificité de notre action en faveur de l'emploi des jeunes dans la réforme prochaine du Service public de l'emploi.

Sachez, Mesdames et Messieurs que mon action a toujours été guidée et continuera de l'être, par l'intérêt général, c'est-à-dire la recherche de solutions concrètes pour les jeunes accueillis dans nos structures en matière d'insertion sociale et professionnelle et pour un meilleur fonctionnement de nos missions locales et une meilleure reconnaissance du travail fourni.

C'est ainsi que je me suis exprimée sur la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) en rapportant les observations, les difficultés, les inquiétudes exprimées par beaucoup de présidents et directeurs ? N'est-ce pas mon rôle ?

C'est aussi valable pour la future circulaire FSE. Vous pouvez compter sur moi pour faire les remarques nécessaires si il y a lieu d'en faire afin de ne pas répéter les erreurs du passé.

De même, pour des raisons de crédibilité du réseau, je rappelle l'urgence de lancer la démarche d'évaluation des missions locales et renouvelle au nom de notre Conseil la demande de moyen financier pour lancer la démarche d'accompagnement afin que chaque mission locale s'approprie le référentiel national d'évaluation créée en septembre 2004 sous la responsabilité de notre collègue Annie LANGE que je remercie.

Je vous remercie de m'avoir écoutée, et désormais nous pouvons passer au bilan des groupes de travail.